



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 26 JUIN 2023

Aide financière aux associations volontaires pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée et circuits VTT

DÉLIBÉRATION**N° 2023-094**

En exercice : 38
Titulaires présents : 24
Pouvoirs : 9
Excusés : 3
Absents : 2
Nombre de votants : 33

Le vingt-six juin de l'année deux mille vingt-trois à 19H00 à Saint-Bresson, salle polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Daniel TONNA secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET	A		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN	POUV	Claudette FAIVRE-BAZIN
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN	POUV	Sylvie GAVOILLE
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	E		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Bernard GIRE	E		Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	E		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE	POUV	Martine ANDING	Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

En décembre 2020, le conseil communautaire a validé l'opportunité de se positionner sur l'entrée des chemins de randonnée et des circuits VTT dans la cadre de la catégorisation départementale et de revoir progressivement leurs inscriptions au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR).

Six circuits pédestres et deux circuits VTT sont présents sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil. Ils se situent sur quatre communes du secteur.

Ces chemins sont catégorisés selon une grille d'évaluation spécifique : cinq chemins pédestres sont catégorisés II, un chemin pédestre et les deux circuits VTT sont catégorisés III.

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil confie à plusieurs associations l'entretien et le balisage des différents sentiers présents sur son territoire.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 06/07/2023 Reçu en préfecture le 06/07/2023 Publié le 	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2023		ID : 070-247000755-20230626-D2023_094-DE	
Objet	Aide financière aux associations volontaires pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée et circuits VTT	Délibération n°2023	094	
		Page 2 sur 2		

Dans le cadre du PDIPR, le Conseil Départemental de la Haute-Saône octroie une aide financière à hauteur de 12€/km/an sur la part fonctionnement pour les chemins catégorisés II. Cette aide est directement versée à la CCPLx.

Celle-ci souhaite reverser l'intégralité de cette dotation aux associations volontaires afin qu'elles puissent effectuer leurs missions dans des conditions optimales.

Concernant, les chemins et circuits de catégorie III, la CCPLx souhaite aider financièrement à hauteur de 6€/km/an les associations gérant l'entretien et le balisage des chemins. Le total de subvention versé ne pouvant dépasser la somme de 500 €.

Décision :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **DECIDE** de verser 12 €/km/an aux associations volontaires pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée et circuits VTT référencés en catégorie II par le PDIPR ;
- **DECIDE** de verser 6 € /km/an aux associations volontaires pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée et circuits VTT référencés en catégorie III par le PDIPR dans la limite de 500€/an ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la décision.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président
Jacques DESHAYES

